

Formation d'utilisateurs de PEMP

Plateforme Elévatrice Mobile de Personne

Stage Intra Entreprise

Contexte

La conduite d'une PEMP est soumise à la délivrance d'une autorisation de conduite par l'employeur. Cette formation donne à ce dernier un avis sur la capacité du candidat à mettre en œuvre une PEMP en appliquant les règles de sécurité, elle doit être complétée par un avis du médecin du travail. Sont traitées les types de PEMP tels que définis dans le référentiel R486 de la CNAM consultable sur le site www.ameli.fr Cette formation ne donne pas lieu à un CACES mais à un avis permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite (décret 2 décembre 1998) après avis du médecin du travail.

Objectifs pédagogiques : à l'issue de la formation le participant sera capable :

- **Sur le plan théorique :**
 - Lister les possibles facteurs d'accidents lors de travaux en hauteur
 - Enoncer les grandes directives de la Recommandation R 486
 - Enoncer les règles de sécurité à appliquer lors de l'utilisation d'une PEMP
 - Lister les principes d'équilibre d'une PEMP
 - Décrire les opérations d'entretien des différents types de PEMP
 - D'évaluer à travers la lecture de la plaque de capacité les conditions de mise en œuvre et d'équilibre de la PEMP
- **Sur le plan pratique, être capable d'utiliser une PEMP dans le respect des règles théoriques et des contraintes de l'entreprise.**
 - Maîtrise de la circulation,
 - Mise en œuvre : positionnement et calage
 - Elévation et travail en hauteur.
 - Tenir compte des incidences sur la conduite des différentes technologies de PEMP

Personnes concernées / Durée du stage

- Sont concernées toutes personnes étant amenées à conduire une PEMP
- **Pré requis :** compréhension et lecture de la langue française, une pratique de la conduite automobile est un plus sans pour autant être indispensable
- Accessibilité à une personne en situation de handicap : sur avis du médecin du travail
- Nombre de stagiaires : maxi 8 personnes
- Durée du stage par catégorie de chariot : 1 jour, soit 7h00
- Horaires 9h / 17h00 (adaptables suivant contraintes de l'entreprise) intégrant pauses de 15 mn matin et après-midi et 1h repas du midi
- Modalités : stage en Intra entreprise sur PEMP de l'entreprise

Planification / inscription

- Planification : sur demande suivant vos souhaits et disponibilité formateur
- Inscription réputée valide à compter de la réception de la convention de formation signée
- Indicateurs de performance disponibles sur : [www.diaxens.com\info-formation](http://www.diaxens.com/info-formation)

Animation et évaluation

- Méthode interactive s'appuyant sur des exemples de situations réelles.
- Mise en œuvre pratique 50% du temps de la formation
- Mise en œuvre de moyens multimédia incluant des questionnements de découverte des contenus (construction interactive des connaissances), des animations graphiques et des vidéos démonstratives.
- Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage par questionnement oral récapitulatif.
- Validation finale des connaissances théorique par test QCM.
- Validation des capacités pratiques suivant une grille d'évaluation (référentiel R489)
- Livret stagiaire illustré, remis à chaque participant.
- Nos formateurs sont équipés de PC et vidéo projecteur

Suivi

- Feuille d'émargement signée par ½ journée
- Feuille d'appréciation remplie par chaque stagiaire en fin de formation
- Fiche retour formateur dans le cas de remarques particulières
- Attestation de présence et de réussite aux tests théorique et pratique remise à l'employeur.

Conditions de réussite

- L'entreprise assure la mise à disposition des moyens matériels adaptés : chariot conforme (**Visite Générale Périodique effectuée**), aire d'évolution...
- Salle adaptée permettant la projection et tableau blanc
- Les stagiaires sont dégagés de toutes contraintes de production et se consacrent exclusivement à la formation, ils disposent de leurs EPI réglementaires.

Informations

- L'action de formation ne se valide pas par bloc, elle forme un ensemble indissociable
- Passerelle vers la conduite d'autres types d'engins : Aucune
- Equivalence : Les Types de PEMP multidirectionnelles donnent équivalence aux PEMP à élévation verticale pour un même type.
- Suite de parcours : à l'issue de cette formation le stagiaire peut prétendre à passer un CACES R486 pour la/les catégories de chariot ayant fait l'objet de la formation
- Débouchés : Le détenteur de l'autorisation de conduite pourra la faire valoir en cas de changement d'employeur sans pour autant que cela dédouane le nouvel employeur de l'émission d'une nouvelle autorisation.

Tarif et financement

Tarif sur devis en fonction de la localisation / financement sur fonds propres de l'entreprise ou OPCO après accord préalable.

Contenu de la formation

Afin d'optimiser l'acquisition et la compréhension des connaissances nous alternerons les phases d'enseignement théorique et pratique. Les contenus généraux seront adaptés aux contraintes d'exploitation et aux matériels propres à l'entreprise.

Phases théoriques : (50% du temps)

- . Protections individuelles liées à l'utilisation des nacelles élévatrices
- . Aspects techniques et réglementaires relatifs à l'utilisation d'une PEMP
 - Place de la prévention pour l'homme, pour l'entreprise
 - Panorama de la réglementation PEMP
 - Principaux types de PEMP
 - Réglementation générale relative au travail en hauteur
 - Obligations et responsabilités du conducteur de PEMP
 - Analyse des risques et accidents fréquents
 - Utilisation des EPI (Equipement de Protection Individuel)
 - Identification des particularités de l'entreprise
- . La PEMP
 - Technologie des PEMP (hydraulique, motorisation, transmission...)
 - Contrôles et entretien faits par l'opérateur
 - Dispositifs de sécurité obligatoires
 - L'équilibre et la stabilité de la PEMP (statique et dynamique)
 - Lecture des plaques de capacité
- . Circulation et mise en œuvre
 - Consignes pendant les travaux en hauteur
 - Prise en compte de l'environnement : public, obstacles...
 - Signaux gestuels de commandement
 - Balisage et précautions pour travaux sur voie publique
 - Implantation, calage
 - Règles de circulation
 - Implantation sur la voie publique
 - Consignes en cas d'anomalies
 - Consignes de fin d'utilisation (carnet de bord)
- . Conduite à tenir en cas d'accident
- . Contrôle de connaissances (QCM)

Phases pratique : (50% du temps)

- Description des engins
- Vérifications et essais avant utilisation
- Prise en main des commandes
- Exercices de translation en position basse
- Exercices de positionnement, calage, balisage
- Contrôle de l'environnement
- Evolution en hauteur et translation (suivant types d'engins)
- Exercices d'application de difficulté progressive dans des conditions réelles d'utilisation
- Fonctionnement du dispositif de secours en cas d'anomalies
- Consignes de fin d'utilisation (remplir le carnet de bord)
- Respect des prescriptions du constructeur
- Contrôle des savoirs faire du conducteur

-0-0-0-